DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

$En \ exercice$: 15Présents votants : 10Pour : $10 + 1$ procurationAbstention : 0 Contre : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 02 décembre 2019.

PRESENTS:

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR (Procuration)
BAZINET Bernard	POUIR	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Chantal MOUTIER (procuration Monique JULIEN), Yoann MARENDA **ABSENTS**: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY, Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique JULIEN

2019-53 Subvention Amicale Laïque

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque qui se charge de passer commande des chocolats de Noël en faveur des ainés ne pouvant se rendre au repas organisé par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer à l'Amicale Laïque la subvention exceptionnelle de 1393.00 €.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. M. Pierre PEYRAZAT Pour copie conforme en Mairie, le 13 décembre 2019 Au registre sont les signatures Le Maire

M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac

Affichage le 13 décembre 2019 Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20191210-2019_53-DE

Recu le 17/12/2019